Nom : Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur						
Acronyme : ARES						
Domaines	Autorité compéten	te et/ou de ré	férence	Echelon territorial		
☐ Formation				■ Wallonie - Bruxelles		
☑ Enseignement ☐ Qual.	☐ Europe ☐ Fédéra	☐ Flandre - Bruxelles				
□ Emploi	☑ FWB ☐ Wallor	nie 🗆 RBC		□ Régional wallon		
	│ │ □ Communauté geri	manophone	□VGC	□ Régional bruxellois		
Transversal □ oui ☑ non	□ Sous – Régional □ Local			□ /s-régional wallon		
				☐ /s-régional bruxellois		
Références légales	Décret du 14 décembre 2022 modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement supérieur et l'organisation					
Existence de références	académique des études en ce qui concerne les habilitations El en activité effective					
légales : ☒ oui ☐ non						
Composition & Durée du mandat	Conseil d'administration de 29 membres, tous avec voix délibérative : - un Président.e ; - 6 Recteurs.trices ; - 6 représentant.e.s des Hautes Écoles ; - 2 représentant.e.s des Écoles supérieures des Arts ; - 2 représentant.e.s de l'Enseignement supérieur de promotion sociale ; - 6 représentant.e.s des syndicats ; - 6 représentant.e.s des étudiants. 4 vice-présidents sont nommés, pour un mandat d'un an renouvelable. A l'exception du président et des recteurs, les membres du Conseil d'administration de l'ARES sont désignés pour une durée de cinq ans. Les représentants des étudiants sont désignés pour un mandat d'un an, renouvelable sans pouvoir dépasser cinq mandats successifs. Sur proposition du Conseil d'administration de l'ARES, le Gouvernement désigne un Administrateur de l'ARES. Son mandat est de 5 ans, renouvelable.					
Liens formels	AEQES ; Pôles académiques ;	Instances internes	L'ARES est of d'administration Elle comprend - un Bureau ex	en outre :		

	Conseil Général de l'EPS		 un Conseil d'orientation; trois Chambres thématiques (Chambre des universités; Chambre des Hautes Ecoles et de l'Enseignement supérieur de promotion sociale; Chambre des Ecoles supérieures des Arts); des Chambres thématiques; 12 Commissions permanentes 	
Commentaires	L'ARES est un organisme d'intérêt public de catégorie B. C'est une instance de pilotage et de gestion de l'enseignement supérieur (universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts, enseignement de promotion sociale)			
Site web	https://www.ares-ac	:.be/fr/		